

La mise en oeuvre du régime international du climat en Afrique de l'ouest

Citation for published version (APA):

Abalo, A. O. (2022). La mise en oeuvre du régime international du climat en Afrique de l'ouest: Cas du Togo, du Niger et du Burkina Faso. [Maastricht University]. Maastricht University. <https://doi.org/10.26481/dis.20220110aa>

Document status and date:

Published: 01/01/2022

DOI:

[10.26481/dis.20220110aa](https://doi.org/10.26481/dis.20220110aa)

Document Version:

Publisher's PDF, also known as Version of record

Please check the document version of this publication:

- A submitted manuscript is the version of the article upon submission and before peer-review. There can be important differences between the submitted version and the official published version of record. People interested in the research are advised to contact the author for the final version of the publication, or visit the DOI to the publisher's website.
- The final author version and the galley proof are versions of the publication after peer review.
- The final published version features the final layout of the paper including the volume, issue and page numbers.

[Link to publication](#)

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal.

If the publication is distributed under the terms of Article 25fa of the Dutch Copyright Act, indicated by the "Taverne" license above, please follow below link for the End User Agreement:

www.umlib.nl/taverne-license

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us at:

repository@maastrichtuniversity.nl

providing details and we will investigate your claim.

Impact de la thèse

Après une phase de « *frénésie* » normative, durant laquelle il s'agissait surtout de construire un corps de règles environnementales, le constat d'une relative ineffectivité des instruments adoptés en droit international de l'environnement a été dressé¹⁰⁷³. Il en ressort que ce droit, alors « *caractérisé par sa vitalité, sa souplesse, sa multidisciplinarité et son volontarisme* »¹⁰⁷⁴ ne pouvait se suffire à lui-même sans « *l'intervention d'organes internes et parfois également l'adoption de mesures administratives, législatives, ou réglementaires dans l'ordre interne* »¹⁰⁷⁵. Ce même constat est fait en droit international du climat dans la mesure où l'essor particulièrement remarquable qu'a connu ce corps de règle depuis Rio 92, n'en garantit pas pour autant son effectivité et son efficacité. La mise en place de dispositifs internes d'exécution constitue alors un indispensable incontournable pour orienter les acteurs vers la finalité telle que définie du régime climatique international.

Ces dispositifs internes conditionnent la mise en œuvre qui suscite de nombreuses analyses en droit international. L'impact scientifique de cette étude réside donc dans le fait qu'elle a permis de faire un état des lieux de la situation de mise en œuvre du régime onusien du climat dans trois (3) Etats ouest-africains (Togo, Niger et Burkina Faso) de manière à ressortir dans un premier temps l'influence réelle de toute cette vitalité normative constatée au niveau international sur les choix des gouvernements et conséquemment, des autres parties prenantes internes.

¹⁰⁷³ MALJEAN-DUBOIS (S.), RICHARD (V.), « Mécanismes internationaux de suivi et mise en œuvre des conventions internationales de protection de l'environnement », CERIC, Paris, France, IDDRI, n°9 /2004, p. 4.

¹⁰⁷⁴ ZAKANE (V.), Problématique de l'effectivité du droit de l'environnement en Afrique : l'exemple du Burkina Faso in Laurent GARNIER (Coord.), *Aspects contemporain du droit de l'environnement en Afrique de l'ouest et centrale*, IUCN, Gland, Suisse, Droit et politique de l'environnement n°69, 2008, p. 13.

¹⁰⁷⁵ DUPUY (P.-M.), *Droit international public*, précis, 9^{ème} édition, Dalloz, p. 427.

Cet état des lieux a été l'occasion de mettre en lumière les engagements pris par les Etats ouest-africains dans le cadre du régime climatique international mais surtout les dispositifs de mise en œuvre interne de ces engagements dans les cadres nationaux. Il s'agissait d'analyser ou encore d'évaluer les choix de gouvernance climatique des Etats cibles à travers une revue de la vision et des choix stratégiques qui sont fait à l'échelle nationale mais encore des constructions juridiques et arrangements institutionnels opérés à cet effet.

La portée, l'efficacité et l'influence réelles de la panoplie de mécanismes techniques instaurés dans le cadre du régime climatique onusien sont également mis en lumière. Qu'il s'agisse du MDP, de la REDD+, des NAMAs ou encore des PNA, ces différents mécanismes techniques sont instaurés pour orienter les Etats parties à la convention vers l'objectif de stabilisation des émissions de gaz à effet de serre (GES), de promotion du développement sobre en carbone et surtout en ce qui concerne les Etats ouest-africains, de renforcement des capacités de résilience face aux aléas climatiques. Leur prise en compte réelle à travers des pratiques et actions concrètes sur le terrain est alors décisive pour conclure de l'efficacité, de la durabilité et de la crédibilité du régime climatique onusien. Partant des constats faits dans les trois Etats ciblés, cette thèse impacte également à travers la mise en lumière des difficultés et facilités auxquelles les Etats, notamment ceux de la sphère ouest-africaine peuvent faire face dans leur processus d'appropriation de ces outils techniques. Elle permet ainsi d'évaluer l'efficacité de ces mécanismes techniques au regard des contextes nationaux et de la situation particulière des Etats ouest-africains. Cette efficacité est intrinsèquement liée à la question du financement de l'action climatique qui a par ailleurs constitué un pan important de la thèse. La panoplie de mécanismes financiers instituée par la Convention cadre des nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et bien au-delà réussit-elle à influencer ou encore à booster la mise en œuvre des actions climatiques dans les Etats pauvre du Sud ? La relative faiblesse des mécanismes techniques de mise en œuvre dans les Etats cibles est un indicateur qui a permis de conclure à l'existence de failles dans le système financier mis en place dans la mesure où celui-ci contribue difficilement à catalyser l'action climatique dans ces Etats.

Un autre élément non moins important est la possibilité qu'offre cette thèse d'opérer une analyse comparative des systèmes de gouvernance climatique au niveau de deux blocs de pays en développement caractérisés par des réalités climatiques différentes car appartenant soit à l'espace côtier ou dans la sphère sahélienne. De par leur position géographique et leurs réalités biophysiques, ces deux blocs d'Etats offrent des particularités qui ont été mises en exergue dans

le cadre de cette étude. Il s'agissait surtout de faire ressortir les spécificités dont peuvent faire objet les réponses apportées au phénomène climatique au regard des positions géographiques et des conditions climatiques propres à chaque Etat.

Sur le plan social enfin, la société est le réceptacle de toutes les incidences du phénomène climatique et le champ d'application des décisions liées à la mise en œuvre des conventions sur le climat. Même si ces processus peuvent être à l'origine de bouleversements majeurs dans les pratiques des populations, ils visent *in fine* des conditions d'existence plus optimales et durables. La réflexion sur la mise en œuvre du droit international du climat dans les Etats ouest-africain revêt donc un intérêt social irréfutable en ce sens que l'effectivité de ce droit impacte forcément sur les conditions, le cadre et la qualité de vie des populations. En mettant en exergue, les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces inhérentes au processus de mise en œuvre des conventions sur le climat dans les Etats cibles d'Afrique de l'ouest, cette thèse constitue un outil d'aide à la décision et impacte à travers la possibilité qu'elle offre aux gouvernements concernés de revisiter les dispositifs existants pour une amélioration non seulement des conditions de vie des populations mais aussi de leur capacité de résilience face aux bouleversements climatiques en cours et à venir.